
PLPDMA – Annexe – Synthèse de la consultation du public

Déroulement de la consultation

Le programme "Réduire nos déchets" a été soumis à la consultation du public, du 12 décembre 2022 au 21 janvier 2023, par l'intermédiaire d'un registre dématérialisé, ainsi qu'en version imprimée, au Point Info de Rennes Métropole

Cette consultation a été relayée sur le site de la Fabrique Citoyenne, signalée sur les médias et réseaux sociaux de la Métropole ainsi qu'aux communes de la Métropole. 2000 visiteurs ont consulté les documents en ligne. La consultation a permis de recueillir une quarantaine de contributions.

La moitié des contributions confirment les orientations du programme

Les principales contributions (*), par thématique

1- Accompagner les habitants dans le changement de leurs pratiques – 3 contributions

Prévu dans le programme :

- Informer sur le devenir des déchets
- Organiser des rencontres pour sensibiliser les habitants (sur le devenir des déchets notamment)
- Sensibiliser pour limiter la fast fashion

2- Acheter et consommer responsable – 12 contributions

Inciter les industriels à réduire les emballages mis sur le marché (3*). Cette observation relève du contexte national, notamment de la loi AGECE

Prévu dans le programme :

- Développement de la consigne (6*) et du vrac (4*)
- Promouvoir l'eau du robinet
- Consommation responsable d'abord, recyclage ensuite

3- Prolonger la durée de vie des objets et des matériaux

Mettre en place une organisation pour le réemploi des cartons

Développer les boîtes à dons

Ces 2 propositions pourront être intégrées dans les actions potentiellement portées par les Repair-Quartiers

Prévu dans le programme :

- Développement des locaux réemploi, et lien avec les structures associatives pour développer le réemploi
- Développer les bornes Le Relais pour les textiles
- Augmenter le nombre de déchèteries mobiles

4- Gérer les végétaux et déchets alimentaires en proximité

Défavorable à l'arrêt de la collecte des végétaux (3*)

Prévu dans le programme :

- Demande de progressivité dans les évolutions de services, et d'accompagnement des habitants concernés (3*)
- Demande de déploiement de composteurs collectifs (3*)

Modification nécessaire du terme « jardinage à la parcelle », qui est remplacé par "Jardin zéro "déchets"

Les contributions relevant du plan stratégique déchets

Quelques contributions concernent les services, les filières ou les actions socles, comme la tarification. Elles sont donc hors du champ du programme "réduire nos déchets"

- Défavorable à la diminution de la fréquence de collecte des ordures ménagères (3*)
- Demande une progressivité des évolutions de services
- Interrogation/défavorable au puçage des bacs (2*)
- Regroupement de tous les flux sur les points d'apport volontaire
- Alerte sur les risques de dépôts sauvages, liés au contrôle d'accès dans les déchèteries
- Favorables à la tarification incitative (3*)
- Défavorable à la tarification incitative
- TEOM trop élevée (3*), avec en plus des diminutions de services
- Développement d'une filière pour les coquillages (3*) et pour les toilettes sèches